

PALMARÈS INÉDIT

LES VILLES où IL FAIT BON VIVRE AVEC SON CHIEN

Près de 8 millions de chiens vivent en France. La plupart dans des villes qui multiplient les opérations, avec plus ou moins de réussite, pour leur faciliter la vie. Pour la première fois, la rédaction de *30 Millions d'amis* a mené l'enquête pour établir le premier palmarès des villes françaises de plus de 100 000 habitants les plus accueillantes pour les toutous et leurs maîtres.

DOSSIER RÉALISÉ PAR GWENN HAMP, STÉPHANIE HOULLE ET KATIA RENARD - PHOTOS : ARNAUD BEINAT

DOSSIER

À l'heure où 85 % des Français résident en zone urbaine (source Insee), intégrer le chien dans la ville devient un enjeu majeur pour les élus. Comme son maître, l'animal est amené à évoluer dans un univers où la promiscuité fait partie du quotidien. Ce partage de l'espace est parfois compliqué et le fidèle compagnon se voit attribuer des qualificatifs peu flatteurs : sale, bruyant, dangereux... Les propriétaires, eux, goûtent aux bienfaits de la présence d'un animal et revendiquent le droit d'évoluer, sans trop d'entraves, dans les lieux publics.

Pour concilier les attentes de leurs administrés, les maires se sont emparés de la problématique. Certains, très impliqués, ont d'ores et déjà créé des délégations spécifiques à l'animalité en ville, comme Hubert Falco à Toulon, Bruno Gilles dans le 3^e secteur de Marseille, Roland Ries à Strasbourg, ou Jean Rottner à Mulhouse. D'autres, lorsqu'ils étaient députés-maires, se sont illustrés à l'Assemblée nationale en initiant des propositions de lois en faveur de la protection animale et montrent l'exemple dans leur mandat municipal comme Maryse Joissains-Masini à Aix-en-Provence, et Pierre-Christophe Baguet à Boulogne-Billancourt.

Les déjections, l'accessibilité des lieux publics et des transports, la divagation, les incivilités, les risques de morsures... la question du chien dans la ville est un défi pour les municipalités. Les initiatives sont nombreuses, plus ou moins ambitieuses, et les résultats inégaux. L'envie d'intégrer l'animal est pourtant là, entretenue par des administrés pleins d'attentes et exigeants, qu'ils possèdent un chien ou non. C'est pourquoi la rédaction a jugé le moment opportun pour dresser un bilan de la situation du chien dans



Intégrer le chien dans la ville : un défi pour les élus.

les grandes villes et établir un premier palmarès sur tout le territoire. Nos journalistes ont interrogé les représentants des communes de plus de 100 000 habitants, 41 au total, sur des critères identiques afin de conserver l'objectivité nécessaire à un classement.

DES CRITÈRES OBJECTIFS

Un questionnaire portant sur une quinzaine de critères quantifiables comme l'accessibilité aux jardins publics, les actions d'incitation au ramassage des crottes et les infrastructures (lire l'encadré ci-dessous)

LA MÉTHODE DE NOTRE ENQUÊTE

Les villes sont notées sur trois grands volets auxquels nous avons attribué des coefficients en fonction de la volonté politique qu'ils impliquent : l'accessibilité aux jardins et lieux de détente (coef. 3), les équipements et la sensibilisation liés au ramassage des crottes (coef. 3) et les infrastructures commerciales (coef. 1). Ce dernier volet concerne le nombre de professionnels installés sur la ville (vétérinaires, toiletteurs, pensions, dog-sitters et éducateurs). Comme il ne relève pas d'une volonté politique, son coefficient est inférieur. Dans la partie accessibilité sont pris en compte le nombre d'espaces verts autorisés aux chiens et l'existence de caniparcs. Pour la propreté, la mise à disposition de sacs gratuits, la présence de distributeurs, de canisites et de campagnes d'affichage apportent des points. Le système de notation comprend un forfait de points récompensant l'existence d'un équipement, et un bonus (de 0,5 à 4 points) établi au prorata du nombre d'habitants. Enfin, des bonus (0,5 points) sont ajoutés à la moyenne générale si des actions sont menées dans les domaines de l'éducation canine, de l'information, de l'animation et de la protection animale.

a été envoyé aux villes. Sur les 41, 28 ont répondu, soit les deux tiers des communes sollicitées, ce qui témoigne de l'intérêt qu'elles portent à la présence des chiens et aux préoccupations de leurs maîtres. Cela témoigne aussi de leur volonté de transparence et de coopération dans la communication autour de la problématique.

MONTPELLIER EN TÊTE DES VILLES « DOG FRIENDLY »

Le but de la démarche de la rédaction n'est en aucun cas de créer des clivages entre les villes, en opposant

les initiatives et en les jugeant. Au contraire, elle vise à inviter les communes à amorcer, pour certaines, et à approfondir, pour d'autres, la réflexion sur l'intégration du chien dans leurs murs afin de favoriser le vivre ensemble. Certaines villes, dans ce domaine, ont pris de l'avance et peuvent incarner l'exemple à suivre. C'est le cas de Montpellier (lire page 24) qui prend la tête de ce premier palmarès national. Que ce soit dans le domaine de la propreté (mise à disposition de nombreux équipements, opérations

de prévention privilégiées à la répression), de l'accessibilité aux espaces verts ou autres (aucune restriction), ou de la formation des propriétaires (éducation canine), cette ville de plus de 265 000 habitants cumule les bons points pour atteindre la moyenne de 19,6 sur 20!

D'ailleurs, ce sont trois villes situées dans le sud de la France qui grimpent sur ce premier podium puisque Toulouse est deuxième (lire

page 30), avec 19,1/20, et Nice troisième (lire page 34), avec 19/20.

En 2009, Toulouse était à l'initiative du premier caniparc français, un espace clôturé où les chiens peuvent s'ébattre librement et rencontrer leurs congénères. Aujourd'hui, la ville en compte plus d'une trentaine, un record sur notre territoire! Et si Nice propose aussi de nombreuses « aires d'ébats » (chaque commune a son vocabulaire), et un nombre impressionnant de distributeurs de sacs à déjections (plus de 1 000 répartis dans toute l'agglomération), elle a

LES DEUX TIERS DES VILLES SOLLICITÉES ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE.

LE CLASSEMENT DES VILLES* DE + DE 100 000 HABITANTS

VILLES	GRANDES THÉMATIQUES			MOYENNE HORS BONUS	BONUS			NOTE GÉNÉRALE
	Accessibilité	Propreté	Infrastructures		Éducation	Brochures ou animations	Aides**	
MONTPELLIER	20	18	13	18,1	0,5	0,5	0,5	19,6
TOULOUSE	19,2	19	12	18,1	0,5	0,5	0	19,1
NICE	18	18	18	18	0	0,5	0,5	19
NANCY	17,3	20	9	17,3	0	0	0	17,3
BORDEAUX	18,7	16	13	16,7	0	0,5	0	17,2
PERPIGNAN	13,7	20	15	16,6	0	0	0	16,6
REIMS	16,1	17	12	15,9	0	0,5	0	16,4
MULHOUSE	14,7	19	10	15,9	0	0,5	0	16,4
METZ	17,3	14	17	15,8	0	0,5	0	16,3
NANTES	16	16,5	12	15,6	0	0,5	0	16,1
STRASBOURG	18	12	10	14,3	0,5	0,5	0,5	15,8
RENNES	17,9	12	12	14,5	0,5	0	0,5	15,5
LIMOGES	16,7	16	10	15,4	0	0	0	15,4
CAEN	12,4	18	15	15,2	0	0	0	15,2
BESANÇON	16,7	14	8	14,3	0	0,5	0	14,8
TOURS	13,3	16	15	14,7	0	0	0	14,7
TOULON	10,2	16	14	13,2	0	0,5	0,5	14,2
ANGERS	13,1	16,5	6	13,5	0	0,5	0	14
BREST	13,3	12	13	12,7	0	0,5	0,5	13,7
BOULOGNE-BILLANCOURT	8,9	16	14	12,7	0	0,5	0	13,2
LE MANS	11	16	8	12,7	0	0	0	12,7
LILLE	10,8	14	11	12,2	0	0,5	0	12,7
AIX-EN-PROVENCE	10,6	7	17	10	0	0,5	0,5	11
LYON	8,7	10,5	12	9,9	0,5	0,5	0	10,9
VILLEURBANNE	6,7	13	4	9	0,5	0,5	0	10
MARSEILLE	8,4	10	9	9,2	0	0	0	9,2
PARIS	5,4	7	8	6,5	0,5	0,5	0	7,5

* Le Havre, Saint-Étienne, Grenoble, Dijon, Nîmes, Saint-Denis (La Réunion), Clermont-Ferrand, Orléans, Rouen, Saint-Denis (93), Argenteuil, Saint-Paul (La Réunion) et Montreuil ne figurent pas dans le classement car elles n'ont pas souhaité communiquer.

* Il s'agit des 27 villes ayant répondu à l'ensemble du questionnaire. Une 28^e, Amiens, a renvoyé le questionnaire incomplet et ne peut donc pas figurer dans le classement. ** Protection animale et populations défavorisées.



NICE

LA VIE DE CHÂTEAU POUR NARIA

3^E
DE NOTRE
PALMARÈS

Troisième de notre classement, Nice se donne les moyens d'accueillir les chiens dans son espace public. Mais gare à celui qui ne respecte pas les règles...

De l'aveu même d'Hélène Saliceti-Adroguer, conseillère municipale déléguée à l'animal en ville, la population de Nice est un peu plus âgée que la moyenne nationale. « 27% des Niçois ont plus de 60 ans », précise-t-elle. Un chiffre qui explique peut-être que la population canine y est également supérieure à la moyenne nationale : 50 000 chiens pour 342 000 habitants. La vie serait-elle plus douce qu'ailleurs le long de la baie des Anges? Pour les chiens, en

tout cas, la destination est tentante. Et Naria*, une belle croisée labrador et berger australien de 2 ans et demi, protégée de la Société de défense des animaux de Nice, s'y verrait bien si d'aventure un Niçois l'adoptait.

Au bout de sa laisse, Christophe Pradel, de la SDA de Nice, lui offre une balade dans les rues de ce qui pourrait être sa prochaine ville d'accueil. La truffe au sol, Naria explore. Les odeurs de ses congénères sont nombreuses, signes du passage régulier et important de la gent canine

qui ne dépose pas pour autant ses crottes sur la chaussée. « La propreté, c'est notre cheval de bataille, lance Hélène Saliceti-Adroguer. Nous avons équipé la ville avec plus de 1 000 distributeurs de sacs à crottes (ou pelles pour les nouveaux équipements) qui ont distribué aux

LA POPULATION CANINE Y EST

SUPÉRIEURE À LA MOYENNE :

1 CHIEN POUR 7 HABITANTS.

Niçois plus d'un million de sacs. À cela s'ajoute une brigade d'une dizaine de motocrottes, une vingtaine de balayeurs et des véhicules de lavage haute pression

pour maintenir les rues propres. » Le dispositif est complété par dix canisites et quelques aires d'ébats où les chiens peuvent être lâchés.

PATROUILLE EN CIVIL

Si la commune facilite la vie des maîtres, en mettant un attirail important et onéreux à leur disposition, elle attend en retour que les règles soient strictement respectées. Pour le garantir, assurer une certaine paix sociale vis-à-vis des autres concitoyens qui n'ont pas de chiens et conserver une image positive de la baie qui attire une forte population touristique, une brigade de la police municipale veille au grain. La LAC (pour Lutte aux atteintes du cadre de vie) patrouille, tous les jours, pour traquer les contrevenants. Cette unité a été mise en place en octobre 2014, après une campagne de sensibilisation à la propreté qui a duré huit mois. Depuis, si l'information continue d'être dispensée (notamment via un Code de la rue, édité chaque année), la répression est de rigueur avec une verbalisation (45 euros d'amende à Nice, moins qu'ailleurs) pour tout dépôt illégal sur la voie publique (de crottes comme de mégots). 164 procès verbaux ont été dressés en 2015. « Le duo qui patrouille est un couple homme-femme, en civil, explique l'élue. Ces policiers peuvent donc observer sans être vus. C'est dissuasif car les gens doivent se méfier de tout le monde, pas simplement du képi. D'ailleurs, ces dernières années, les comportements ont changé. Les Niçois ramassent. »

Très vigilante sur ce qui est admis ou pas, la municipalité n'en est pas moins soucieuse des attentes de ses administrés attachés aux chiens. Longue de plus de six kilomètres, la plage de galets qui jouxte la fameuse promenade des Anglais offre une parcelle aux chiens, uniquement à eux. Bien



Moments de socialisation pour Naria dans l'une des dix aires d'ébats.

délimitée, nettoyée régulièrement, disposant d'une douche pour les animaux, elle permet aux toutous de s'élancer dans la mer sans gêner les baigneurs. « Je m'y suis rendue plusieurs fois, poursuit l'élue, et j'y ai rencontré des gens qui venaient juste pour profiter des chiens! » Évidemment, cette plage « privée » (gratuite) exclut la présence de ces derniers sur toutes les autres, même tenus en laisse. Naria n'a qu'à se le tenir pour dit!

LUTTE CONTRE LES ABANDONS

Sensible à la cause animale, la commune (peut-être plus exposée que d'autres?) part aussi en lutte contre l'abandon via une campagne qu'elle renouvelle chaque année. « Je ne bouge pas... mais tu reviens? », c'est le message qu'un chien lance aux maîtres peu scrupuleux sur une affiche placardée dans les rues de Nice et sur tous les



La propreté, cheval de bataille de l'équipe municipale.

supports écrits avant le grand va-et-vient estival. « Cette campagne a été mise en place il y a deux ans, raconte celle qui est en charge de l'animalité. C'est une bataille importante car nous n'euthanasions aucun chiot qui arrive en fourrière. »

Naria* peut en témoigner, elle qui est arrivée au refuge de Conca il y a à peine trois mois, après qu'elle a été trouvée errante dans les rues de Nice. ● K.R.

* Si vous voulez adopter Naria, cette magnifique chienne d'une gentillesse absolue, contactez la Société de défense des animaux de Nice au 04 93 88 71 47 ou par mail : sdanice2@orange.fr

L'office de tourisme est accueillant et renseigne plutôt bien sur l'accueil du chien dans la ville et dans les transports. Il indique la plage des Carras. Un bémol : il ne semble pas connaître les aires d'ébats.